

SCFP 2850

Syndicat du personnel administratif et professionnel du transport en commun

La solidarité est la base de notre succès et nous comptons sur vous pour qu'il en soit toujours ainsi.

Banque de maladie 2023

Autorisation de transfert de ma banque de maladie restante au 31 décembre de l'année en cours, dans un RÉER collectif.

(Référence article 9.06 convention collective SCFP2850)

À défaut de remplir ce formulaire, le solde de votre banque de maladie vous sera versé sur votre paie régulière du 11 janvier 2024.

S'assurer d'avoir un solde suffisant sur votre avis de cotisation fédéral de l'an dernier

Fonds de solidarité FTQ :

Si vous choisissez de transférer au Fonds de solidarité FTQ :

* Vous avez déjà un compte : - Remplir le formulaire de demande de modification inclus dans le courriel de blitz ou sur le site web du syndicat www.scfp2850.org.

* Vous n'avez pas de compte : - Prendre un rendez-vous avec votre représentant local (RL) : Guylaine St-Pierre ou Pierre-Ollivier Gignac .

La totalité du solde de ma banque de maladie courante

Un montant spécifique de _____ \$ à partir de ma banque de maladie et recevoir un paiement pour la différence.

Ou

Caisse d'économie Desjardins des employés de la STM:

La totalité du solde de ma banque de maladie courante

Un montant spécifique de _____ \$ à partir de ma banque de maladie et recevoir un paiement pour la différence.

Nom : _____	Matricule : _____
Téléphone : _____	Date : _____
Signature : _____	

À RETOURNER au plus tard le 24 NOVEMBRE 2023 à votre représentant local (RL)

Par courriel à guylaine.st-pierre@stm.info et pierre-ollivier.gignac@stm.info